

Des noms de la montagne au Moyen Âge

Jean-Luc Fray

**Édition électronique**URL : <http://journals.openedition.org/siecles/227>

ISSN : 2275-2129

Éditeur

Centre d'Histoire "Espaces et Cultures"

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2009

Pagination : 15-29

ISBN : 978-2-84516-560-1

ISSN : 1266-6726

Référence électroniqueJean-Luc Fray, « Des noms de la montagne au Moyen Âge », *Siècles* [En ligne], 30 | 2009, mis en ligne le 19 octobre 2012, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/siecles/227>

Jean-Luc FRAY

Professeur d'histoire du Moyen Âge

Centre d'Histoire « Espaces et Cultures », Clermont Université, Université
Blaise-Pascal, EA 1001

DES NOMS DE LA MONTAGNE AU MOYEN ÂGE

Puisqu'il s'agit ici de « dire l'espace », de « nommer et qualifier l'espace », soyons donc attentifs aux mots. Et c'est sur les « noms de la montagne », tels qu'employés à la période médiévale¹, que je souhaiterais attirer ici l'attention du lecteur. Soucieux de confronter nos analyses historiennes des structures spatiales avec les traces de la perception qu'en pouvaient avoir les périodes que nous étudions, je m'interrogerai sur le terme même de « montagne »². Il s'agira de brasser un nombre suffisant d'attestations de l'utilisation des mots issus de la « famille » du substantif générique « montagne » dans les textes médiévaux, en latin comme en ancien / moyen français (d'oïl) ou ancienne / moyenne langue d'oc, en remplaçant ces utilisations dans leur contexte, au sens littéraire du terme (replacer le mot dans la phrase), comme au sens historico-géographique. Où puiser ces mots ? Dans la lexicographie, dans les actes de la pratique, comme dans les textes narratifs (chroniques, journaux), mais aussi du côté des nomenclatures de la cartographie médiévale. Il sera également utile de s'interroger sur les dénominations identitaires de la montagne médiévale : telle montagne a-t-elle un nom au Moyen Âge, « son » nom, qui la distingue du massif voisin ? La question pourrait paraître *a priori* oiseuse, tant la fréquentation des classiques antiques (César, Tite-Live,

1. Rappelons que, bien avant les remarques des amis anthropologues, la tradition biblique a, depuis fort longtemps, illustré le fait que nommer relève d'un investissement (au sens militaire) symbolique du territoire.
2. Les toponymes composés (Montaigu, Montfort, Montbrun, Montfaucon...) ont été ici laissés de côté.

3. Henri DONIOL (éd.), *Cartulaire de Sauxillanges*, Paris, 1864, chartre n° CCLXXXVII ; on trouve une seconde occurrence, grossièrement contemporaine, mais pas du même donateur, au n° DLXXXVII.

4. Munich, Staatsbibliothek, Clm 10.058, f°154 v° ; le manuscrit lui-même, datable du XII^e siècle, semble originaire d'Île-de-France. On y relève la mention de 26 fleuves d'Europe, d'Asie et d'Afrique et d'une soixantaine de particularités marines et océaniques, contre 15 noms de montagnes, dont aucune en Europe, pour laquelle on rencontre cependant une représentation, schématique et anonyme, de la chaîne alpine, des Apennins et des Pyrénées : Patrick GAUTIER-DALCHE, *La « Descriptio mappe mundi » de Hugues de Saint-Victor*, Paris, 1988, p. 6 (reproduction), p. 83 (relevé schématique) et p. 193-195 (nomenclature de la mappemonde).

5. Découvert par hasard en 1830 dans ce monastère bénédictin sis près de Lüneburg (RFA, Basse-Saxe), ce très grand rouleau de parchemin, fait d'une trentaine de peaux de chèvres, forme une mappemonde de 12,74 m² de superficie, soit la plus grande et la plus riche des mappemondes médiévales conservées (en fac-similé cependant, puisque l'original a été détruit en 1943) ; elle comporte 534 vignettes enluminées, plus de 160 mentions de fleuves, lacs et mers ; environ 60 îles et autant de montagnes : au total, près de 2 345 unités textuelles et figurées ; avec la présence dans ses marges de la tête, des mains et des pieds du Christ, qui embrasse l'ensemble de la Terre, elle n'est pas seulement une représentation géographique du monde, mais un condensé d'histoire sainte, depuis le premier couple jusqu'à la Jérusalem aux douze portes de l'*Apocalypse*... Cette réalisation a longtemps été datée des années 1230-50 ; les historiens de l'art sont maintenant convaincus d'une date d'élaboration proche de 1300, dans le milieu de la cour ducale des Welfs. Cf. Patrick GAUTIER-DALCHE, « À propos de la mappemonde d'Ebstorf », *Médiévales*, n° 55 (2008), p. 163-170.

6. La *Mappa mundi* de la cathédrale d'Hereford (Angleterre, 1,90 m. de diamètre) sert de retable d'autel ; elle est attribuée à Richard de Haldingham, v. 1300.

7. Clermont-Ferrand, Bibliothèques communautaires, Patrimoine, CA 912 SIM.

8. *Ibidem*, CA 16 et 23.

Tacite) nous a habitués à considérer que, de toute ancienneté, les Alpes, les Pyrénées, les Vosges ou les Ardennes se sont appelées ainsi, à titre d'« étiquette toponymique ». Mais est-il si sûr que « Ardenne » soit seulement un nom « propre », à usage unique ? Voici, dans le cartulaire de Sauxillanges, une charte des années 990-1010 évoquant, en pleine Auvergne, « *montem qui vocatur ardenna* »³... Il est, par ailleurs, troublant de constater que les cartes et mappemondes médiévales, si elles sont sensibles à l'existence et donc à la représentation, voire à la figuration (certes schématisée) des montagnes, n'en donnent que très rarement le nom, alors que les villes, les fleuves ou les mers sont, à l'inverse, le plus souvent, renseignés. Il en est ainsi pour la mappemonde de Munich au XII^e siècle⁴ et sur celles d'Ebstorf⁵ et d'Hereford⁶ au tournant des XIII^e et XIV^e siècles. Bien plus tard, sur la carte de la Limagne d'Auvergne de Gabriello Simeoni, vers 1560, seul le Puy de Dôme a droit à son nom⁷ ; il en va de même sur une carte anonyme d'Auvergne en 1643 et sur la carte d'Auvergne d'Amable de Frétat en 1672⁸.

Précautions méthodologiques

Méfions-nous de la rétroprojection anachronique d'assimilations qui nous sont familières : l'interrogation des dictionnaires latins et du « Du Cange » – le *Glossarium mediae et infimae latinitatis* (1678) de Charles du Cange (1610-1688), la « Bible » des médiolatinistes – montre que, conformément à la tradition césarienne, *Ard(u)enna* est toujours considéré comme forêt (*sylva*), plus que comme montagne : c'est la géologie, qui, démontrant son caractère de « massif » ancien, la fera classer parmi les structures montagneuses par la géographie scolaire. De même, le terme « alpes », qui nous paraît un nom propre géographique, est, au Moyen Âge, un nom commun évoquant le plus souvent une montagne sous son aspect économique de pâturage : un texte de 837 mentionne les pâturages sis aux confins du Rouergue et du pays nîmois sous le nom d'« alpes » : « *Et inter confinia de pago Rutenico seu Nemausense alpes ad pecora alendas sunt alios usus quas dicunt Jaullo*⁹. » Charles-Marie de La Roncière mentionne de même, à une date bien ultérieure, en Toscane, les « *Alpi di San Benedetto* », en utilisant les *Statuti di Castel dell'Alp* et les *Statuti della Montagna fiorentina*¹⁰. Usité dans l'arrière-pays florentin, le terme « alpes / alp » l'est aussi en Allemagne sud-occidentale, sous la forme « *Alb* »¹¹. À l'inverse, ce que nous appelons, sans sourciller, « Massif central » n'a pas de nom jusqu'au milieu du XIX^e siècle¹² !

Il nous faut aussi nous désencombrer de la tyrannie des considérations sur l'altitude, surtout si elles sont regardées absolument : l'emploi des termes *pole*, *polana*, *terra polonie*, qui supplantent définitivement toute autre appellation au cours du XII^e siècle pour désigner la contrée que nous nommons « Pologne », met l'accent sur le caractère de vaste plaine du pays. Or, jusqu'au XIX^e siècle, malgré leur point culminant à 2 663 m, ce n'étaient pas les Tatras, frontalières de la Haute-Hongrie, mais les Montagnes de Sainte-Croix, au nord-est de Cracovie, dans le moyen bassin de la Vistule, qui, parce que centrales, étaient considérées comme la plus haute – et en principe l'unique – montagne du royaume, et leur sommet principal – le Mont-Chaue –

9. Paul ALAUS, Léon CASSAN et Edmond MEYNIAL (éd.), *Cartulaires des abbayes d'Aniane et de Gellone*, Montpellier, 1898, Cartulaire d'Aniane, n° 12. « Et, à l'intérieur des confins des pays des Ruthènes et de Nîmes, des « alpes », destinées à nourrir les troupeaux ou à d'autres usages et que l'on appelle "Jaullo" » (trad. J.-L. Fray). Le texte a trait au village du Jaul, commune de Sauclières, code INSEE 12260 [désormais employé pour le référencement des lieux cités].

10. Charles-Marie de LA RONCIÈRE, *Firenze e le sue campagne nel trecento*, Florence, 2005, p. 8-9.

11. Le terme « *Alp* » ou « *Alb* » signifie en allemand contemporain « alpage », mais nos géographes français l'ont curieusement traduit par « Jura » : « Jura souabe, Jura franconien. »

12. Le terme apparaît pour la première fois sur la *Carte géologique générale de la France au 1/500 000^e*, due à Pierre-Armand Dufrénoy et Léonce Élie de Beaumont ; ce concept fut popularisé grâce à la carte murale scolaire du géographe Paul Vidal de la Blache (1903).

13. Joannis DLUGOSI, *Annales seu cronicae incliti Regni Poloniae*, lib. I et II, Varsovie, 1964, p. 101 : « *Quamvis autem Polonicum Regnum pauciores quam cetera [regna] et climata montes habeat, utpote quod in planiciebus et campestribus situm primariam sui nominis et principalis ab illis accipit appellationem, habet tamen quam plures montes tam saxeos quam terreos, quorum insigniores describemus. Pro sui autem fama et celebritate Calwariam proponemus omnibus et principem, ut est, aliorum constituemus* » (« Quoique le royaume de Pologne possède moins de montagnes que d'autres régions, d'où vient qu'il tire son nom d'origine des étendues planes et ouvertes sur lesquelles il s'étend, il possède cependant plusieurs éminences rocheuses ou terreuses, dont nous allons donner la description des plus insignes ; en raison de son renom et de sa célébrité, nous mentionnerons en premier le Calvaire [Mont Chauve] et nous le considérerons comme le prince des monts, au-dessus de tous les autres » [trad. J.-L. Fray]). Jean Długosz (seconde moitié du xve siècle), est le plus connu des historiographes médiévaux de Pologne. Cf. Marek DERWICH, « Les Bénédictins du Mont-Chauve (Łysiec) et la ville de Nowa Słupia » et Stanisław ROSIK, « Zobtenberg und die Stadt Sobótka (Zobten) », dans Jean-Luc FRAY, Pierre CORNU et Patrick FOURNIER (dir.), *Petites villes en montagne de l'Antiquité au XX^e siècle. Europe occidentale et centrale*, Clermont-Ferrand, sous presse.

14. H. DONIOL (éd.), *Cartulaire...*, charte n° CCXXXV.

15. Il en va de même lorsque l'évêque Étienne IV (évêque de Clermont à partir de 1013), dans son « testament » (Cartulaire de Sauxillanges, charte n°CCCCLXXV), donne aux moines de Saint-Austremoine d'Issoire : « *cedo etiam in montana ad ipsum locum [= Issoire] partem illam quam hereditario jure teneo in villa que vocatur Monna [Monne, cne du Vernet-la-Varenne [63448], alt. 850-900 m ; identifications de Gabriel FOURNIER, *Le peuplement rural de la Basse Auvergne durant le haut Moyen Âge*, Paris, 1962, p. 237, n. 26] : « in alio etiam loco dono ad ipsum locum [= Issoire], in villa quae appellatur Rauseria [lieu non identifié] ipsam partem quae michi hereditario more obvenit et de partem illam in montana. » La charte est datable des années 1010-5.*

comme le plus haut sommet de Pologne (612 m)¹³.

Est-t-il besoin d'aller aussi loin ? L'une des plus anciennes occurrences écrites du terme « montagne » dans la documentation auvergnate remonte à la fin du x^e siècle, dans le cartulaire de Sauxillanges : la charte n°235, que l'on peut dater des années 989-994¹⁴, porte : *In montana que est super Celsinianas* (Sauxillanges). Ceux qui connaissent l'ancien séjour de chasse des ducs aquitains, devenu monastère bénédictin, l'une des filles de Cluny, savent que le paysage environnant est celui des premières pentes du massif du Livradois, à une quarantaine de kilomètres au sud-est de Clermont : le bourg prioral de Sauxillanges est sis à une altitude de 445 m, les hauteurs immédiatement environnantes culminent autour de 500 à 600 m ; l'altitude s'élève, à une dizaine de kilomètres plus au sud-est, jusqu'à 1 100 m ; on est ici en plein dans ce que les géographes définissent comme « moyenne montagne », où, plus que l'altitude absolue, compte la différence visible¹⁵.

Nous utilisons encore aujourd'hui l'expression « montagne de Reims » pour désigner les hauteurs de plateaux calcaire qui, à une altitude de 280 m, dominant de 170 m la dépression subséquente et portent sur leur flanc le célèbre vignoble ; or, le cartulaire de l'abbaye de Saint-Remy de Reims donne pour 1212 l'attestation d'un *Praepositus de montana* et le nécrologe de

l'Église de Reims, avant 1400, la mention *montana remensis*... « Montagne Sainte-Geneviève » reste, encore aujourd'hui et depuis le Moyen Âge, le nom de la hauteur encore plus modeste (80 m) qui borde la rive gauche de la Seine au cœur de Paris. En Provence enfin, l'abbaye de Montmajour (*Mons majoris* : le grand mont), écart de la commune d'Arles, « culmine » à 60 m, mais il faut rappeler que l'on est ici très proche du niveau de la mer... On n'est pas loin de Cicéron ou du grammairien Pomponius Festus (III^e siècle), parlant de « *pagani et montani* » pour désigner les habitants des zones suburbaines (*pagani*) et du *Septimontium*, soit les sept collines de Rome (*montani*).

Un détour par la lexicographie – une discipline auxiliaire par trop négligée par les historiens, comme toutes les sciences du langage – n'est donc pas inutile : ouvrons les dictionnaires spécialisés... Nos dictionnaires de latin antique ne connaissent que *montanus* au sens général de « relatif à la montagne » (Cicéron, Virgile, Ovide et, plus intéressant pour nous, Columelle¹⁶) ou comme surnom anthroponymique ; sa forme substantivée *montani*, pour désigner les populations habitant les montagnes, est utilisée par Tite-Live ; c'est encore de Tite-Live qu'il est fait rappel par la lexicologie, avec la forme au neutre pluriel *montana* pour désigner les pays de montagne.

Le *Glossarium mediae et infimae latinitatis* de Charles Du Cange offre une entrée *montana / montanea / montania*¹⁷ ; « *Habitatio eorum montaneis hiemalis cingitur* » est-il dit dans la *Vie d'Étienne d'Obazine*¹⁸. Ce n'est pas là la seule évocation du caractère repoussant, effrayant, de la montagne¹⁹ ; l'hagiographe de sainte Foy de Conques, Bernard d'Angers, originaire du Bassin parisien, décrit le Rouergue vers 1030 comme totalement montagneux : « *Est patria per omnia montuosa et etiam per locis horridis scopulis adeo edita, ut vix visus altitudinis vastitate queat exaturari. Sed inter hec ubi forte planicies occurrit frugum pro ventibus adeo est secunda [...]* in estate videlicet propter vicinitatem solis torrenti

16. Lucius Junius Moderatus Columella, agronome et écrivain latin du I^{er} siècle apr. J.-C., auteur du *De re rustica*.

17. La forme « *montanea* » apparaît dans DU CANGE avec des exemples empruntés à Tudebod (Livre 1), Baudri de Bourgueil, évêque de Dol † 1130 (*Historia hierosolimitana*, Livre 4), Orderic Vital, moine de Saint-Evroul † apr. 1143 (*Histoire ecclésiastique*, Livre 9). La forme « *montania* » est attestée par Du Cange à partir d'exemples méridionaux : en Cerdagne, dans un document de 1035, et par la chronique de l'abbaye bénédictine de Farfa (en Sabine, à une cinquantaine de km au nord-est de Rome).

18. Michel AUBRUN (éd.), *Vie d'Étienne d'Obazine*, Clermont-Ferrand, 1970, Livre 1, chap. 26 : « Leurs habitations sont ceintes de montagnes hivernales » (trad. J.-L. Fray).

19. Les termes désignant la montagne ne sont pas toujours explicites, mais les descriptions sont évocatrices ; ainsi Pépin d'Aquitaine, en 838, dit du monastère de Conques, en mentionnant les restrictions aux possibilités de construction et les difficultés de ravitaillement imputées à la configuration étroite et escarpée des lieux : « *quia idem monasterium in arduis atque asperrimis nec non angustissimis locis est constitutum, ita ut pro sua angustia plurimorum obsit habitacioni, et pro asperitate victualia prohibet illuc deferr.* » (« parce que ce même monastère est sis dans des lieux élevés, très escarpés et très resserrés, de sorte que le manque de place s'oppose à la

construction d'habitations pour un plus grand nombre et que la force de la pente interdit que la ravitaillement y parvienne » (trad. J.-L. Fray), dans Gustave DESJARDINS (éd.), *Cartulaire de l'abbaye de Conques en Rouergue*, Paris, 1879, n° 581). Il convient cependant d'être prudent dans les conclusions tirées de ces textes : évoquant les montagnes d'Auvergne au XII^e siècle, la *Chronique de Saint-Pierre-le-Vif de Sens* (Robert-Henri BAUTIER, éd.) nous montre l'abbé de Saint-Pierre se rendant de Mauriac à Orcet, en Basse Auvergne, le 1^{er} avril 1110, « *per magnas nives et frigora et praecipitia* », ce qui est probablement une réminiscence de Tite-Live à propos du passage des Alpes par Hannibal...

20. Bernard d'Angers, *Liber Miraculorum Sanctae Fidis* (Luca ROBERTINI, éd.), Florence, 2010, I, 33 : « Ce pays ancestral est uniformément montueux et, assurément, hérissé de rudes sommets, à ce point effrayants que c'est à peine si la vue peut être assouvie par l'ampleur de l'altitude ; pourtant, là où il arrive que se glisse une plaine, elle est à ce point féconde en fruits [...] ; sachez qu'en été, à cause de la proximité du soleil, elle [*i. e.* la montagne] peine à écarter le torrent de la chaleur et qu'en hiver, à l'inverse, en raison de l'altitude, elle est baignée de frimas excessifs » (trad. J.-L. Fray).

21. « En raison de la crainte des gouffres et du chemin abrupt / par les flancs d'un mont abrupt » (trad. J.-L. Fray).

22. Alexandre THEULET, *Layettes du Trésor des chartes*, t. I, n° 168 : « Toute cette contrée est d'un accès très difficile et elle est montueuse » (trad. J.-L. Fray).

20 23. LMSF (comme note 20), I, 30, 4 : « L'étendue du pays de Limoges est montueuse » (trad. J.-L. Fray).

24. Chronique du monastère de Sylvanès (Pierre-Aloÿs VERLAGUET (éd.), *Cartulaire de l'abbaye de Sylvanès*, Rodez, 1910, n° 470 ; p. 371-390) : « ils s'en vinrent dans une contrée appelée le Camarès, région boisée et encombrée de forêts, rendue difficile par ses monts et imposant des détours en raison de ses collines » (trad. J.-L. Fray).

25. Le roi de France Charles VIII commandite en 1492 l'ascension du Mont-Aiguille, un sommet calcaire de 2 097 m dans les Préalpes, au sud du Vercors. Il convient cependant de ne pas être dupe du caractère spectaculaire, propagandiste et donc excep-

*calore nimis exestuat, in hieme vero propter altitudinem terre nimis frigoribus riget*²⁰. » Un autre passage de la même œuvre donne le récit du rémois Guillaume, qui revenant de Compostelle par Toulouse, veut obliquer vers Saint-Martial de Limoges « *timore cavedinum ac prurupti itineris* » et se décide enfin à gagner Conques, après un songe, « *per abrupti montis latera* »²¹. La bulle d'or royale de 1161 pour l'évêque Aldebert III du Gévaudan affirme : « [...] *tota terra illa difficilima additu et montuosa* [...] »²². Avec quelque exagération, le *Liber miraculorum sanctae Fidis* évoque vers 1030 le Limousin comme une région uniformément montueuse (« *regio Lemovicencis pagi montuosa* »)²³. Un autre auteur septentrional, Hugues *Francigena*, rédacteur au XII^e siècle de la *Chronique du monastère de Sylvanès*, décrit le Camarès (plateau méridional du Rouergue) : « *Venerunt in terram, que Camares nuncupatur, que terra nemorosa est et silvis obsita, ardua montibus, devexa collibus* [...] »²⁴. »

Même si quelques tentatives isolées (et royales) ont eu lieu à la fin du XV^e siècle²⁵, on sait qu'il faudra attendre la fin du XVIII^e siècle pour que la sensibilité à l'égard de la montagne connaisse un retournement : tandis que commence la série des ascensions véritablement touristiques (en quête de pittoresque) ou sportives (Balmat et Paccart au Mont-Blanc en 1786, suivis de

H.-B. de Saussure en 1787), les crêtes montagneuses deviennent le sujet même des tableaux de Caspar-David Friedrich (1774-1840), et ne sont plus, comme depuis le xv^e siècle, un simple arrière-plan pictural. Quelques textes médiévaux nous livrent cependant une vision plus amène, presque paysagère : ainsi un diplôme du roi Boson pour l'église cathédrale d'Autun (879) offre à cette dernière : « *Montem quoque qui vocatur Senmurus cum ecclesia quae supra est et duobus molendinis [...]*²⁶. » Un acte du roi de Sicile Robert d'Anjou (début du xiv^e siècle) suggère une sensibilité aux aspects que nous dirions proprement géographiques : dans l'expression « *justiciario principatus citra serras montoriis* », on est en droit de penser qu'il est fait référence à une chaîne de montagnes, ressentie comme une barrière visuelle et une limite naturelle²⁷.

Du Cange nous présente aussi *montanarius* (le montagnard), vers 1250 dans des textes italiens. Quant à Frédéric Godefroy, son *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du ix^e au xv^e siècle* (1881-1902) connaît, grâce à Brunetto Latini²⁸, l'adjectif « montains » (« faucons montains » = qui vivent en montagne) et, par la *Geste de Lorrains*, le substantif « montagnier » (= montagnard). Là est la question : qu'apportent les dérivés *montana*, *montanha*, *montagna*, par rapport à l'étymon latin antique *mons* ? L'adjectif *montanus* (relatif à la montagne, montagneux) est déjà substantivé chez Tite-Live, au neutre pluriel (*montagna*) pour désigner en bloc des contrées montagneuses, et au masculin pluriel (*montani*) pour désigner les habitants de ces mêmes contrées. Quant au terme roman « montagne », il apparaîtrait au début du xii^e siècle, dérivé de la forme *montanea*. Le diminutif « montagnette » apparaît au xv^e siècle chez le chroniqueur bourguignon Monstelet, ce qui semble correspondre à une meilleure perception de la montagne (en particulier grâce aux représentations picturales²⁹), faisant naître la nécessité de créer un diminutif pour distinguer la « vraie » montagne d'éminences très relatives...

tionnel de ce rapport des rois Valois à la montagne : la carte des séjours de François I^{er} (J. BOUTIER dans *Atlas de l'Histoire de France ; la France moderne*, Paris, 2006, p. 34) montre une totale absence royale au sud-est de la ligne Bordeaux-Dijon ; quant à Charles IX, dans sa grande tournée (février 1564-mai 1566), il pénètre certes dans le Midi, jusqu'à Toulon, Narbonne et Saint-Jean-de-Luz, mais en évitant soigneusement tous les itinéraires de montagnes : Alpes (Grenoble, Embrun n'ont pas droit à la visite royale), Pyrénées, Massif central (seule la Limagne est visitée), Morvan...

26. Anatole de CHARMASSE, *Cartulaire de l'Église d'Autun*, Paris-Autun, 1865, n^o XVII. Il s'agit de Semur-en-Auxois [21603] : « Un mont appelé *Senmurus* avec l'église qui le somme et deux moulins » (trad. J.-L. Fray).

27. Le texte est cité par Du Cange pour illustrer le terme « *Montorium* » : « Le justicier de la principauté pour les terres de ce côté-ci des barres montagneuses » (trad. J.-L. Fray).

28. Érudit florentin (v. 1220-v. 1294), guelfe intransigeant, il fut exilé en France de 1260 à 1266 et y composa en langue d'Oïl son *Livre du Trésor*, compilation.

29. Érudit florentin (v. 1220-v. 1294), guelfe intransigeant, il fut exilé en France de 1260 à 1266 et y composa en langue d'Oïl son *Livre du Trésor*.

30. Charles-Edmond PERRIN et Jacques de FONT-REAULX, *Pouillés de la province ecclésiastique de Bourges*, Paris, 1961, p. 162-211.

31. Saint-Alyre, c^{ne} de Puy-Guillaume [63291].

32. Saint-Christophe [03223].

33. Le Mayet-de-Montagne [03165].

34. La Chapelle, Allier, Vichy [03056].

35. Châtel-Montagne [03066]. Le *Castellum de Montanha* est mentionné dans une charte épiscopale de 1131 (Cyrille BOURDUGE, *Actes des évêques d'Auvergne au XI^e siècle (1077-1195). Prédition*, mém. de maîtrise, université Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand, 2002, acte n° 13, et sous l'appellation de « Chastel de montagne » dans la charte d'Arfeuilles en 1507-8.

36. Pareillement, Saint-Germain-la-Montagne [42229] est déjà appelé « *Sanctus Germanus de Monte* » dans les comptes des XIV^e et début XV^e siècles du diocèse de

Mâcon, au titre de

l'archiprêtré de Beaujeu.

37. Saint-Alyre-ès-Montagne [63313].

38. [15213]. Liste des églises de l'archidiaconé de Saint-Flour, 1381 (Ch.-E. PERRIN et J. de FONT-REAULX, *Pouillés...*, p. 53-161).

39. Le sommet du volcan cantalien, que nous nommons « Plomb du Cantal » (alt. : 1 583 m) est mentionné sous le nom « Chantal » en 1542 dans le terrier de Bressanges (village

De la variété des utilisations médiévales des termes de la « montagne »

La montagne comme référent toponymique

La liste d'appel au synode de 1373 du diocèse de Clermont³⁰, donne, au titre de l'archiprêtré de Cusset, les mentions : *Sanctus Illidius in montanis*³¹ ; *Sanctus Christophorus in montanis*³² ; *Les Mayes de montanha*³³ ; *Capella in montanis*³⁴ ; *Castrum de Montanha et Chastel de Montanha*³⁵. On est là dans ce que la géographie de notre temps appelle toujours la « Montagne bourbonnaise », aux portes et à l'ouest de Vichy, bien que les altitudes des localités en cause atteignent à peine la limite fatidique des 600 m fixée par les géographes : Le Mayet-de-Montagne à 545 m ; Châtel-Montagne à 526 m ; Saint-Christophe et La Chapelle à moins de 500 m. Il est vrai que les deux premiers, qui seuls ont conservé le qualificatif « montagnard », plus généreusement attribué par les textes médiévaux, se situent au pied des Monts de la Madeleine, qui culminent, en limite du Forez, à plus de 1 000 m³⁶.

Plus au sud, dans l'archiprêtré d'Ardes, *Sanctus Illidus in montanis* a conservé encore aujourd'hui son nom médiéval³⁷ ; de même Riom-ès-Montagne, donné déjà comme *Riomus in montanis*, dans l'archiprêtré de Mauriac, par le texte de 1373 ; dans l'archiprêtré d'Ardes encore, l'*ecclesia de Sancti Saturnini in monte* est Saint-Saturnin³⁸. On est ici à des altitudes qui correspondent mieux à notre définition de la montagne : à 1 140 m pour Saint-Alyre, dans le massif du Cézallier, 840 m pour Riom et plus de 900 m pour Saint-Saturnin, tous deux sis sur le flanc nord du volcan cantalien. Enfin, l'actuelle commune de Saint-Martin-Cantalès, dans le canton de Pleaux porte, dans les pouillés, les appellations « *Sanctus Martinus de Canteles* » (1373) et « *Sanctus Martinus montis Chantalensis* » (1535), ce qui offre du même coup une première occurrence du nom du mont cantalien pour le XIV^e siècle³⁹.

« Montagne » comme pâturage

Du Cange en donne deux illustrations ; d'abord, sous l'entrée « *Montanea* », par une charte de 1293 tirée du tome II, p. 72 de l'*Historia delphinorum* : « *Monasterium [...] non possit tenere in montaneis ipsius, nisi septem trentenariis ovium* » ; en second lieu, pour « *Montitium* » : « *Vectigal pro gregum in montana seu pascua transmeatione* », dans une charte de Charles II de Sicile en 1304 ; quant à la forme « *Montaticum* », elle se trouve attestée, avec un sens voisin (« *exactione et montatico libera haberant pascua* ») dans une charte du roi Alphonse VIII de Castille en 1173. À ces attestations lexicographiques, on ajoutera, touchant des contrées plus proches, la mention de la « Montagne de Chabrestas », appartenant à la ville de Saint-Flour et affermée par le premier consul de la ville qui, pour ce faire, opère – sans trouver facilement preneur – une tournée de Chaudes-Aigues à Laguiole en 1426⁴⁰. Dans le Cézallier, le terme « montagne » est attesté dans la première moitié du XIV^e siècle dans les seigneuries du Luguët, d'Aubijoux et d'Aubrion pour désigner des espaces voués à l'herbe et à l'estive (synonyme au XVI^e siècle : « chalmage ») ; leur étendue est estimée en « têtes d'herbages », unité de superficie correspondant à la quantité de bétail qu'il est possible d'y introduire sans surcharge. Des seigneurs ouvrirent ces montagnes à leurs hommes, qui y bénéficiaient de droits « de parcours et de marchage » (1327)⁴¹ ; d'autres montagnes étaient acensées ou affermées. Dans le massif de l'Aubrac, aux confins de l'Auvergne, du Rouergue et du Gévaudan, le terme « montagne » désigne à partir du début du XIV^e siècle

et château de la commune de Paulhac [15148]). L'occurrence ci-dessus mentionnée provient d'une taxe du don gratuit de 1535 (Ch.-E. PERRIN et J. de FONT-REAUXX, *Pouillés...*, t. I, p. LVI). Il semble s'être développé dans la région aurillacoise une version celtisante de l'étymologie du terme « Cantal », que l'on rencontre dans le recueil des ordonnances du franciscain observant aurillacois Jean Pouget (1445), sous la forme : « *ad montes celticos* » ; cette tradition fantaisiste a influé sur le texte de la reconnaissance à Jehan de Montamat (1485), qui évoque « *versus Celticam* » (*Dictionnaire topographique du Cantal*, Paris, 1897). Le pays ancien, correspondant partiellement aux arrondissements d'Aurillac et de Mauriac et que nous nommons « Cantalès » (cf. les communes cantaliennes de Saint-Martin-Cantalès [15200], Saint-Étienne-Cantalès [15182] et Saint-Santin-Cantalès [15211]), est présent, outre l'exemple cité ci-dessus (Ch.-E. PERRIN et J. de FONT-REAUXX, *Pouillés...*, t.II, p. 209), dans les textes dès le début du XIV^e siècle : *Cantalas* (1324 et 1340), puis *Canthalesis* et *Cantalezium* (1442) dans les archives de la famille de Montal (château de la c^{ne} de Laroquebrou [15094]). Le *prior sancti Stephani de Cantalesio* est mentionné dans le pouillé du diocèse de Saint-Flour, du début du XIV^e siècle (Ch.-E. PERRIN et J. de FONT-REAUXX, *loc. cit.*, p. 249).

40. Arch. mun. Saint-Flour, chap. XI, f^o 30 v^o, cité par Albert RIGAUDIERE, *Saint-Flour, ville d'Auvergne au bas Moyen Âge, étude d'histoire administrative et financière*, Paris, 1982 (qui définit la « montagne » comme « pâturage d'été et d'altitude »). La localisation hypothétique Les Chabassag (c^{ne} de Celles [15031]) qui donne cet auteur paraît éloigné de la zone prospectée par le consul sanflorain.

41. Gustave SAIGE et Édouard de DIENNE, *Documents historiques relatifs à la vicomté de Carlat*, Monaco, 1900.

42. Les trois communes, quoique situées aujourd'hui dans des départements différents, appartiennent au massif cristallin du Cézallier, ont des territoires limitrophes et sont sises à des altitudes allant de 640 à 1 462 m : Montgreleix [15132], Mazoires [63220] et Saint-Alyre-ès-Montagnes [63313].

43. C^{ne} de Compains [63117] ; l. d. « montagne du foirail » au cadastre. Cf. Gabriel FOURNIER, « Remarques sur le peuplement et le paysage dans le Cézallier au Moyen Âge », *Moyenne montagne, 117^e Congrès national des Société savantes, Clermont-Ferrand, 1992*, Paris, 1995, p. 141-154 (photos aériennes). Ces foires se tiennent aujourd'hui encore, en mai et en octobre.

44. [43037].

45. Murat [15138], Albepierre-Bredons [15025],

Vigouroux : c^{ne} de Saint-Martin-sous-Vigouroux [15201], La Bastide : c^{ne} d'Arpajon-sur-Cère [15012]. Ces localités sont disposées tout autour et au cœur du massif volcanique du Cantal.

46. G. SAIGE et É. de DIENNE, *Documents historiques...*, t.I, n° 111.

des terrains de pâturage de location. Cependant, l'activité pastorale est attestée depuis plus haut dans le temps, dès le XII^e siècle par des redevances en agneaux et en fromages dans la paroisse de Montgreleix, en fromages pour l'église de Saint-Alyre, en vaches dans les villages de Flay et Badenclaud (commune de Mazoires)⁴². Parallèlement, les foires aux bestiaux de Brion sont attestées dès le XIV^e siècle, au pied d'un château, aujourd'hui complètement détruit, à 1 250 m d'altitude⁴³ ; il en va de même dans le massif volcanique du Devès, aux limites du Velay et du Gévaudan, pour les foires du Bouchet-Saint-Nicolas (1 228 m)⁴⁴.

Mais, lorsque la vicomtesse marquise de Murat reconnaît en 1273 que ses enfants tiennent en fief du vicomte de Carlat les châteaux de Murat, Albepierre, Vigouroux (où le document est établi, en l'église Saint-Laurent) et La Bastide⁴⁵, « *castra et villas et montaneas predictas, cum districtu, honore, pertinenciis et mandamento eorumdem* », il est possible de voir dans l'énumération « châteaux, villages et montagnes » une succession homogène – quoique de degrés descendants – de lieux d'habitation, à partir desquels s'exercent des droits sur le territoire : détroit, honneur, dépendances et mandement ; « montagne » désignerait donc ici, par métonymie, l'habitat (semi-permanent ?) équipant les « montagnes-pâturages », soit une première mention possible de ce que les siècles suivants nommeront « burons »⁴⁶... Dans ces conditions, le pluriel « *in montanis* », usité dans les exemples précédemment cités (pour Riom, Saint-Alyre, Le Mayet, etc.) devrait être traduit par « aux pâturages », mettant l'accent sur l'utilisation économique du territoire, plutôt que « montagne », qui renvoie pour nous aux notions de forme et d'altitude.

La montagne comme terrain de chasse

Du Cange donne pour l'entrée « *montarius* » le sens de « *venator qui in montibus venatur* » (« chasseur de montagne »), avec des exemples ayant tous trait à la péninsule ibérique (où le castillan a conservé le terme « *montero* »). Cela nous renvoie à l'équation fréquente, dès l'Antiquité, entre montagne et forêt, comme dans l'expression *Ardenna silva*.

La montagne comme zone minière

Du Cange donne, à l'article « *Montanistae* » : « *Apud Hungaros dicti proceres quidam, in quorum territoriis montes erant in quibus erant minerae auri et argenti, unde decimas regi pendebant* ». On est là déjà dans une double association : celle de la montagne et de la zone minière, en particulier zone d'exploitation de métaux précieux monétaires, or et argent ; celle de la montagne et d'une zone où, pour cette raison de richesse en matière première monétaire, le pouvoir public (ici le pouvoir royal) est particulièrement présent⁴⁷. Il n'est pas indifférent que le grand latiniste du XVII^e siècle ait emprunté son exemple au royaume de Hongrie (entendons par là la Haute-Hongrie, l'actuelle Slovaquie). La structure géomorphologique de l'Europe centrale se caractérise entre autres par l'abondance de ses massifs hercyniens, riches en ressources métallifères et qui font de la Saxe et des royaumes de Bohême et de Hongrie des grandes puissances médiévales en termes de production d'argent-métal. Ainsi, à Jihlava (Iglau) en Moravie, les statuts de la communauté des colons allemands, arrivés de Styrie et de Carinthie pour accélérer l'exploitation des mines d'argent, évoquent les *cives et montani*, le *magister montium*, le *jurati montanorum* (privilege d'Ottakar I^{er}, 1247). À Kutna Hora / Kuttenberg (Bohême)⁴⁸, le *jus regale montanorum* (appelé aussi *constitutiones juris mettalici*) est promulgué en 1300 par le roi Wenceslas II, « *montanis suis per regnum Bohemiae universiis* » (« pour tous ses mineurs dans le royaume de B. ») ; le texte évoque également le *populus montanorum*.

Il n'est donc point étonnant que les langues de ces régions (l'allemand y est, communément, la langue des marchands mais aussi des techniciens des mines) cultivent l'ambiguïté entre la notion de « mines » et celle de « montagne » : de ces mêmes circonstances géomorphologiques et économiques découlent l'emploi de l'adjectif allemand contemporain « *montan* »⁴⁹ pour « minier » (ainsi *Montanrevier* : « district minier ») et la polysémie du terme « *Berg* », exprimant tour à tour « montagne » et « mine » : si le terme souche « *Berg* » n'a que le sens de montagne (ex. : *Bergbewohner* : montagnard ; *Bergkette* : chaîne de montagnes ; *Bergland* : pays de montagne ; *Bergpredigt* : « sermon sur la montagne »),

47. « Chez les Hongrois, certains de ces magnats (détenaient) des territoires dans lesquels se trouvaient des monts pourvus de minerais d'or et d'argent, sur lesquels sont payées les dîmes royales » (trad. J.-L. Fray).

48. Kuttenberg comptait, en 1300, 2 000 mineurs, 200 fosses, 20 à 30 fonderies d'argent.

49. Il est possible que cet emploi minier d'un terme latin germanisé remonte plus haut dans le temps si l'on considère que la *Chronique de Brunswick* évoque la « *decima montis Goslariae* » (*Monumenta Germaniae Historica*, SS XXX, p. 23, l. 14).

50. « Le droit de porter l'étendard (impérial) des Alpes jusqu'au Rhône et de l'Isère à la mer » (trad. J.-L. Fray). Heinrich APPELT (éd.), *MGH, Diplomata regum et imperatorum Germaniae*, T. X-1, Hanovre, 1975, n° 869, p. 108.

51. Ainsi en 1316 : « Montengne de Feste par devers Alemaigne » (A. D. Vosges, G 254), auquel répond en 1368 « *Der Virstygegen welschen Land* » (« Le pays welsche de l'autre côté du Vyrst [= faîte] ») (K. ALBRECHT, *Rappolsteinisches Urkundenbuch*, Colmar, 1895, II, n° 35). La première mention connue du château de Faîte (c^{ne} de Wisembach [88526]), au-dessus du sommet du col de Sainte-Marie, date de 1311 (A. D. Vosges, G 249). Le *Dictionnaire topographique du Département du Haut-Rhin*, donne pour 1579 le toponyme Früstmuss, désignant une haute

26 chame de la commune de la Bresse. Le terme allemand était parfois également utilisé par les textes romans : la traduction en français, du XIV^e siècle (A. D. Meurthe-et-Moselle, G 393), d'un diplôme de Charlemagne daté de 801 pour le prieuré de Lièpvre [68185] donne l'indication suivante : « En la vallée de Lebrache, jusqu'à l'encom-

ses composés se partagent entre ce sens et celui d'exploitation minière : *Bergwerk* [et ses propres composés] : mine ; *Berg-arbeiter* / *-man* : mineur ; *Bergbau* : exploitation minière ; *Berg-gesetz* / *-recht* : code minier...

La montagne comme limite

L'un des rares exemples de ligne montagneuse vue comme limite de royaume concerne le territoire du royaume médiéval de Hongrie, étendu « *usque ad montem Turtur* » (les monts Tatras, à la frontière actuelle de la Pologne et de la Slovaquie, l'ancienne « Haute-Hongrie ») dans la *Chronique du notaire anonyme* (œuvre hongroise de la fin du XII^e-début du XIII^e siècle). À peine plus ancien, le diplôme de l'empereur Frédéric I^{er} Barberousse, donné à Pavie le 9 octobre 1184 en faveur des fils de Bertrand des Baux, comporte la concession – reprise d'un diplôme plus ancien de Conrad III – de « *vexilliferatum ab Alpibus usque ad Rodanum et ab Ysera usque ad mare habere* »⁵⁰.

Pour le médiéviste non plus (et les linguistes nous appuieraient), la montagne n'est pas une frontière : elle unit plus qu'elle ne divise. D'ailleurs, camper sur la ligne de faîte n'a eu longtemps aucun sens : à tout prendre, ce qui compte, c'est le contrôle de ce que les militaires appellent la « crête militaire » et qui permet de voir (et d'être vu de) loin en contrebas. Nous disposons cependant de textes sur les Vosges, datant des XIV^e et XV^e siècles, et qui mettent en avant la « *Veste / Feste* », c'est-à-dire la délimitation par les « eaux pendantes », un mode de perception de la frontière montagnarde qui serait donc plus ancien que la période moderne (à moins qu'en ce domaine comme dans d'autres, on modifie la perception chronologique traditionnelle au profit du phénomène de la « genèse médiévale de l'État – et ici des perceptions spatiales – moderne »). Cette ligne de sommet porte dès le XIV^e siècle dans les textes lorrains le nom de « *Feste* » et dans ceux de langue allemande de « *Vyrst* » ou « *First* » – « qui est muraille et barre entre Lorraine et Aussay », comme le répètent plusieurs des témoins d'une enquête de 1521 sur les limites de la Lorraine et de l'Alsace⁵¹.

*Circonscriptions appelées « montagne »*⁵²

C'est à partir du début du XIII^e siècle qu'apparaît l'habitude de dénommer « de la montagne » ou « des montagnes » un certain nombre de circonscriptions administratives, tant dans la documentation des institutions ecclésiastiques que dans celle des pouvoirs laïques. Avec ce nouvel usage, la « montagne » devient un territoire identifié sur un mode politique et non plus paysager ; bien entendu, l'aspect « montagneux » est, ici aussi, relatif ; l'archidiocèse de Reims connaît ainsi un *decanatus de Montana*, tandis que la « Montagne » est une des obédiences du chapitre cathédral de Langres⁵³, c'est-à-dire une des zones de gestion de ses biens⁵⁴. En Auvergne, on rencontre une baylie (épiscopale) des montagnes dont le premier titulaire connu est Eudes en 1232⁵⁵. Un « *Johannes Balati, granatorio montanorum* » et un « *J. de Sancta Marcella, judex montanorum* », sont mentionnés au compte des dépenses de l'hôtel de l'évêque de Clermont en 1319⁵⁶. Il existait également un *judex episcopi in Montanis* (mention en 1283) qui apparaît comme un juge spirituel⁵⁷. Il est également fait mention d'un « juge ou auditeur général de l'évêché de Clermont pour la juridiction spirituelle dans les montagnes » en 1309. L'individualisation administrative de la Haute-Auvergne au sein de la Terre royale date du XIII^e siècle, avec la première mention en 1256 d'un bailli royal spécifique pour les « Montagnes d'Auvergne » sous l'appellation de *custos montanarum arvernicae*, le siège du bailliage des montagnes d'Auvergne étant modestement sis d'abord au château de Crevecoeur⁵⁸ (une des rares possessions d'Alphonse de Poitiers en Haute-Auvergne) de 1241 à 1277, avant le transfert du siège du bailliage, devenu entre-temps royal, en 1330 à Aurillac. Par ailleurs, après de premiers projets agités sous le pontificat de Boniface VIII (mais avec Aurillac ou Brioude pour siège épiscopal), la création en

mencement de la grant et haulte monteigne de Voge que on dit en commun langage Vyrst. » Le terme français « faite », comme l'allemand dialectal « *First* » (crête ou faite) proviennent du francique **first*.

52. Données tirées des pouillés (Ch.-E. PERRIN et J. de FONT-REULX, *Pouillés...*).

53. Auguste LONGNON (éd.), *Pouillés de la province ecclésiastique de Reims*, Paris, 1907-1908 (pouillés de 1303-1312).

54. Hubert FLAMMARION (éd.), *Cartulaire du chapitre cathédral de Langres*, Turnhout, 2004 : les *obentarii de Montana* sont mentionnés aux n° 70 (1215) et 363 (1216). Les localités concernées par ces chartes sont situées dans les cantons d'Arc-en-Barrois, Auberive, Châteauvillain, Chaumont, Langres (Haute-Marne) et Montigny-sur-Aube (Côte-d'Or), pour une bonne part d'entre elles dans ou à proximité de la vallée de l'Aujon. Les altitudes vont de 300 m pour les fonds de vallée à 480 m pour les sommets boisés des plateaux (forêts de Châteauvillain, Arc et La Chaume). Par une charte de 1223 (n° 230), le doyen et le chapitre de Langres font accord avec le monastère d'Auberive à propos de biens et droits à Chatoillenot et Courcelles (C^{ne} du Val-d'Esnoms [52189], alt. : 340 à 460 m), « *salvis litteris de Montana confectis* ».

55. Roger SEVE, « La seigneurie épiscopale de Clermont des origines à 1317 », *Revue d'Auvergne*, t.94 (1980), n° 480, p. 87- 268, ici p. 182.

56. A. D. Puy-de-Dôme, 1 G 155.

57. *Idem* n. 54.

58. C^{ne} de Saint-Martin-Valmeroux [15202].

59. *Gallia Christiana*, t.IV, col.905 ; il comprend une cinquantaine de paroisses, assises pour l'essentiel sur les actuels territoires des cantons de Mont-Saint-Vincent, Buxy et Givry (Saône-et-Loire), c'est-à-dire sur le Massif de la « Côte de Chalon » (altitude maximale 500 m), entre Grosne et Dheune ; un « *archipresbyter de Montana* » est mentionné dès 1252 (pouillé du XIV^e s., vers 1320-1360 : A. LONGNON (éd.), *Pouillés...*, p. 173-4).

60. Comptes de la décime de 1404 du diocèse de Rodez (éd. dans Ch.-E. PERRIN et J. de FONT-REAUULT, *Pouillés...*, t. 1, p. 288-301 [édition] et t. 2, p. LXXVIII-LXXIX et LXXXII-LXXXIII [présentation]). Cf. Jean-Luc FRAY, « *Viatgia*, Voyages. L'administration itinérante d'un diocèse de moyenne montagne et son inscription dans l'espace : le cas du diocèse de Rodez à la fin du Moyen Âge », dans *Des sociétés en mouvement. Migrations et mobilité au Moyen Âge, Actes du XI^e congrès de la SHMESP (Nice, 2009)*, Paris, 2010, p. 283-293.

61. [12070] ; Arch. nat., JJ 54A, n° 682, f° 54.

28 62. [21154]. La petite ville se situe à quelques kilomètres du Mont Lassois.

63. *Dictionnaire topographique du Département de la Côte-d'Or*, Paris, 1924.

64. En contrebas, Dijon est à l'altitude 247 m et la Saône coule à Auxonne à l'altitude 188 ; l'altitude des massifs forestiers de la « montagne » bourguignonne est autour de 500 m au sud, 350 m au nord.

1318 par le pape Jean XXII du diocèse de Saint-Flour donne désormais à la « Montagne d'Auvergne », au moins pour partie, et jusqu'aujourd'hui encore, son propre siège épiscopal. Au-delà, on pourrait également mentionner, dans le cadre des circonscriptions ecclésiastiques, l'exemple du « doyenné de la Montagne », dans la partie méridionale de l'archidiocèse de Besançon, entre la haute vallée de l'Ain et la crête du Jura, tandis qu'un archiprêtre « *de Montana* » existe dans le diocèse de Chalon (-sur-Saône ; province ecclésiastique de Lyon)⁵⁹. Quant au Lassois, dans le diocèse de Langres, c'est le nom d'un archidiaconé (*Latisconis*) prenant son nom du *Mons Latisco*. Je me permets de renvoyer à un autre de mes travaux pour le « voyage de montagne », circonscription – ou plutôt itinéraire – de perception de la décime ecclésiastique dans le diocèse de Rodez au début du XV^e siècle⁶⁰...

Pour ce qui regarde les circonscriptions temporelles, on mentionnera, en Rouergue, la concession par le roi, en 1317, à Étienne Ratier de la « juderie des Montagnes et de Compeyre »⁶¹. Plus au nord, le duché de Bourgogne comporte lui aussi un « bailliage de la Montagne » dont le chef-lieu est Châtillon-sur-Seine⁶² : un « *praepositus de Montana* » est mentionné en 1263 et un « bailli de la montagne » en 1352⁶³. Ce vaste bailliage se composait en 1371 de neuf prévôtés et s'étendait de la forêt d'Arc jusqu'à la vallée de l'Ozerain et des hauteurs dominant la vallée de l'Ouche (altitude max. : 605 m⁶⁴) aux limites de la forêt de Clairvaux au nord.

I. N'en déplaise aux géomorphologues, la présente étude conduit à la conclusion que la « montagne » telle que nous la découvrent les sources médiévales est d'abord un espace humain : le plus souvent associé aux notions de pâturage (« alpes / *Alb* », « montagnes »), d'exploitation des ressources minières (« *Montan* »), ou à celle d'exploitation de la forêt, qu'elle soit sylvicole (« *Arduenna...* » ou « *Vosagus sylva* ») ou cynégétique.

2. L'altitude absolue compte moins que l'effet de pente, de dénivelé, ce qui justifie l'appréciation d'un Jan Długosz. La montagne a souvent été jugée par nos textes « ardue » ou « hivernale ». L'appropriation de la montagne par les chasseurs, mineurs ou forestiers n'empêche pas la majorité de la population de continuer à la ressentir comme hostile et le fait que le sommet du Puy de Dôme n'ait connu, comme successeur à un sanctuaire gallo-romain de sommet fort connu, et couru, dans la Gaule antique, qu'une simple chapelle isolée, Saint-Barnabé, modeste et lointaine dépendance de La Chaise-Dieu, est emblématique de la méfiance de l'homme médiéval à l'égard des sommets : c'est au pied du piton, sur le plateau qui le supporte à 1 000 m d'altitude que se jouent – depuis la donation de la comtesse Brayère à la fin du XII^e siècle – les conflits autour des terrains de pâture.

3. Cette brève étude montre, un fois de plus, si besoin était, l'inanité du *topos* sur l'archaïsme et la pauvreté de la montagne aux temps anciens : l'état royal capétien en construction a su, dès le XIII^e siècle, investir la montagne par ses agents et tenir compte de la spécificité de ces régions, en même temps qu'il les intégrait dans un dessein plus vaste. Quant à la puissance monétaire – et donc politique – d'ampleur européenne, du royaume de Hongrie, de son voisin de Bohême ou encore du duché de Saxe, elle repose largement, au Moyen Âge, sur les ressources minières en or et en argent que recèlent les chaînes montagneuses du quadrilatère de Bohême et l'arc des Carpates. Dans le « Massif central », les mines et l'essor des bourgs médiévaux de Peyrusse et Largentière⁶⁵ ou l'urbanité des façades de la « monétairie » (XII^e siècle) de Villemagne⁶⁶ en sont des illustrations plus modestes⁶⁷.

Universel et emblématique, le « billet vert » d'un dollar ne tire-t-il pas le nom de son unité monétaire du montagnoux Joachimsthal⁶⁸ ?

65. Peyrusse-le-Roc [12181] ; Largentière [07132].

66. Villemagne-L'Argentière [34335].

67. « Städtische Wirtschaft im Mittelgebirge. Einige Überlegungen am Beispiel der Kleinstädte und zentralen Orte des französischen "Zentralmassivs" im Hochmittelalter », Rudolf HOLBACH et Michel PAULY (éd.), *Städtische Wirtschaft im Mittelalter. Festschrift für Franz Irsigler zum 70. Geburtstag*, Cologne-Weimar-Vienne, 2011, p. 16-42.

68. Aujourd'hui Jáchymov (République tchèque, Bohême occidentale).